

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale de renouvellement et d'extension d'une carrière alluvionnaire à Montauban lieux-dits La Tour de Belot, Malpas, Terre Dieu, Pebray et Champ de Montlau présentée par la SAS SEMATEC

Par arrêté préfectoral du 2 août 2021, une enquête publique portant sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du 10 septembre 2021 à 09h00 au 11 octobre 2021 à 17h00 à Montauban.

Le projet concerne le renouvellement et l'extension de l'exploitation d'une carrière alluvionnaire sur une superficie exploitable de 54,62 ha pour l'extraction de sables et graviers pour un volume total de 1.203.000 m³ correspondant à 2.647.000 tonnes. La production annuelle moyenne sera de 91.000 tonnes et 103.000 tonnes annuelles au maximum sur une durée de 30 ans.

Toute information sur ce projet peut être demandée auprès de M. Serge BONHOMME, : SAS SEMATEC - 799 chemin des Dolmens - 82300 MONTELS - Tél : 05 63 66 22 77 – mël : sematec2@wanadoo.fr

Le dossier d'enquête comprend notamment les pièces suivantes : l'étude d'impact et son résumé non-technique, l'étude de dangers et son résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale, la réponse du pétitionnaire à cet avis, les avis des services consultés conformément à l'article R 181-37 du code de l'environnement.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur support papier, à la mairie de Montauban (service de la documentation).
- sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/icpe-enquete-consultation-publique>.
- un poste informatique est mis à disposition à la mairie de Montauban .

Les observations et propositions du public peuvent être consignées :

- soit sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Montauban aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir du lundi au vendredi, de 08h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 ;
- soit par courrier adressé au commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie : 9, rue de l'Hôtel de Ville 82000 MONTAUBAN.
- soit à partir du site Internet à l'adresse mël visée ci-dessus en utilisant le bouton "Réagir à cet article"
- soit par courriel à l'adresse : pref-enquetepublique@tarn-et-garonne.gouv.fr

M. Michel ROUX, ingénieur hydraulicien en retraite, désigné par le tribunal administratif en tant que commissaire-enquêteur, tiendra les permanences suivantes à la mairie de Montauban : le 14 septembre 2021, de 14h00 à 17h00; le 22 septembre 2021, de 09h00 à 12h00; le 30 septembre 2021, de 14h00 à 17h00 et le 11 octobre 2021, de 09h00 à 12h00.

Le présent avis sera affiché dans les mairies de Montauban, Bressols, Corbarieu, Labastide-Saint-Pierre et Lacourt-Saint-Pierre ainsi qu'au siège du Grand Montauban- Communauté d'agglomération .

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Montauban et sur le site Internet des services de l'Etat : www.tarn-et-garonne.gouv.fr pendant le délai d'un an, à l'issue de la procédure d'enquête.

Au terme de la procédure d'enquête, une autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, pour le renouvellement et l'extension de l'exploitation de la carrière, assortie de prescriptions, ou un refus d'autorisation, sera prise par arrêté préfectoral.